Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

- **préalable à la déclaration d'utilité publique du projet**
- **préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet**

Projet : Le projet consiste en l'aménagement de l'îlot n°7 de la ZAC Esplanade sud à Nîmes, d'une superficie de 1,33 hectares, en vue d'y réaliser des logements, bureaux et commerces.

Porteur de projet : Société d'Aménagement des Territoires (SAT), Monsieur le Directeur général Antoine COTILLON, concessionnaire de la Ville de Nîmes pour l'aménagement de la ZAC
Tout renseignement sur le projet pourra être obtenu auprès du porteur de projet (adresse de la SAT : Parc Georges Besse, Arche Botti 2, 115 allée Norbert Wiener, 30035 NIMES cedex 1, Tél : 04 66 84 06 34).

Situation du projet et périmètre de l'enquête : Commune de Nîmes
Les travaux concernent un ensemble de terrains situés au nord du boulevard Allende, limitrophes de l'ensemble immobilier du Colisée.

Dates d'enquête publique : Par arrêté n°2015/100-0005 du Préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, valant enquête au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement, sera ouverte à la mairie de Nîmes (commune siège) pendant 32 jours consécutifs, **du mardi 26 mai au vendredi 26 juin 2015 inclus.**

Consultation du dossier d'enquête et observations : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie de Nîmes : Locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi à 17h00).

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Nîmes à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes, Services fonciers, A l'attention du commissaire enquêteur M. Sigismond BLONSKI, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes. Celles ci seront annexées au registre d'enquête.

Etude d'impact et avis de l'Autorité environnementale : Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale annexés au dossier d'enquête déposé en Mairie de Nîmes.

Permanences du commissaire enquêteur : Monsieur Sigismond BLONSKI, Commandant de l'armée de terre, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et Madame Anne-Rose FLORENCHIE, magistrat, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Nîmes (dans les locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes) et recevra personnellement les personnes intéressées :

- **le mardi 26 mai 2015 de 9h00 à 12h00**
- **le vendredi 12 juin 2015 de 9h00 à 12h00**
- **et le vendredi 26 juin 2015, dernier jour de l'enquête, de 14h00 à 17h00**

Publicité de l'avis d'enquête : Le présent avis sera affiché en mairie de Nîmes. Il sera également affiché par les soins de la Société d'Aménagement des Territoires, responsable du projet, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, à compter de la cloture de l'enquête, en mairie de Nîmes et en préfecture du Gard.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Sous réserve des résultats de l'enquête, la déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet seront prononcées par arrêté du préfet du Gard.

Pour le Préfet, Par délégation,
Le Directeur des Collectivités et du Développement Local

Gilles GUILLAUD